

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLÉTONS

Extrait du Registre des délibérations

du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20250313-DEL_2025_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 03/03/2025

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Marie Claude AVELINO, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINO, Francis GUILLOT.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

PROCURATION(S) : Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Fernand ZANETTI.

Délibération n° 2025-16

Cotisations et adhésions municipales 2025

Le maire propose l'adhésion aux associations suivantes

- **l'Association des Maires de la Corrèze (ADM 19):**

Hôtel du Département - 9, rue René et Emile Fage - BP 199 - 19005 TULLE CEDEX

- **l'Association Locale d'Insertion et d'Economie Alternative et Solidaire
« ARCADOUR »**

Zone Artisanale Bois Duval – 19300 Rosiers d'Égletons

- **l'Association des Maires Ruraux de la Corrèze (AMR 19)**

Mairie de Meymac – 19250 Meymac

- **la Fondation du Patrimoine du Limousin**

2, route de Saint-Jean Ligoure – 87260 Pierre-Bufferière

- **Corrèze Ingénierie**

Hôtel du département – 1900 Tulle

- **CAUE de la Corrèze**

45 quai Aristide Briand – 19000 Tulle

- **le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales :**

Champeau - 19000 TULLE

- **S'engage à ouvrir les crédits correspondants aux articles 6182** (abonnement revues), **6281** (cotisations), **6558** (contribution aux frais de fonctionnement de ces organismes), **6411** (cotisation COS) au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme l'adhésion de la commune de ROSIERS D'EGLETONS aux organismes ci-dessus pour l'année 2025.

Membres : 14
Présents : 11
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.